



Commission consultative en
matière de gestion des chiens
SCAV
Case postale 76
1211 Genève 4 Plainpalais

N/réf. AV/MR/LMD/sml

Genève, le 6 décembre 2022

Commission consultative en matière de gestion des chiens
Rapport d'activité législature 2018-2023
4ème année
(1er décembre 2021 – 30 novembre 2022)

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 4, lettre cc, du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010 (RCOF; A 2 20.01);
- Article 3 alinéas 2, 3 et 4 de la loi sur les chiens, du 18 mars 2011 (LChiens; M 3 45)
- Article 2 du règlement d'application de la loi sur les chiens, du 27 juillet 2011 (RChiens; M 3 45.01).

II. Compétences de la commission

La commission a pour tâche d'assister le département dans l'application des tâches relevant de la LChiens et de son règlement d'application. Elle est notamment chargée de se prononcer sur tout objet qui lui est soumis, notamment s'agissant de la définition des conditions d'accès des chiens au domaine public, de l'établissement de la liste des chiens dangereux, de formuler toute proposition utile en matière de gestion des chiens et de procéder régulièrement à une évaluation d'ensemble de l'application de la LChiens et du RChiens.

III. Activités de la commission

La commission a tenu une séance le 13 octobre 2022. Elle a abordé les thèmes suivants :

- Accueil et approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2021.
- Présentation de l'application Play-Dogs par son fondateur, M. Michael Pamingle : application gratuite et collaborative pour partager et découvrir lieux et événements « dog friendly ».
- Point de situation sur les espaces de liberté et les parcs interdits : Campagne Lullin et bains de Saugy : Rapport de la séance du 20 mai 2022 et courrier de l'Office cantonal des bâtiments du 30 septembre 2022.

Ville de Genève : ouverture de 4 espaces de liberté supplémentaires sur la rive droite, respectivement, au Parc Geisendorf, Parc Saint-Jean, Parc de la maison de la Concorde et Parc de Soubeyran.

- Point de situation sur l'application des dispositions légales en vigueur : la modification de la loi sur les chiens LChiens est actuellement en consultation auprès de la commission de l'environnement et de l'agriculture du Grand Conseil.
- Point de situation sur la relation entre le chien et les autorités publiques : Le nombre total des chiens à Genève s'élève au 31 décembre 2021 à 34'533 (augmentation de 5.5% par rapport à 2020).
- Point de situation sur les importations de chiens à Genève : 176 animaux accompagnant leurs détenteurs fuyant la guerre en Ukraine ont été accueillis à Genève depuis le début de la crise. La marche à suivre pour annoncer un animal est sur le site de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.
- Divers : lancement d'une campagne de sensibilisation à l'obligation de test de maîtrise et de comportement TMC par le SCAV.

IV. Secrétariat de la commission

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV), case postale 76, 1211 Genève 4 Plainpalais.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- convocations aux séances;
- mise à jour des P.-V. de séance;
- envoi de courriers en relation avec les activités de la commission.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

CHF 690.--.

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)

Néant.

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



Mme Béatriz De Candolle
Présidente